



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 6317

Texte de la question

M. Bernard Madrelle appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la possibilité de concevoir un environnement fiscal qui faciliterait l'entrée des jeunes dans la vie active. Il s'agirait d'étudier et de mettre en place une fiscalité adaptée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou rentrant dans la vie active. La première année d'emploi pourrait être exonérée d'impôt sur le revenu afin de rendre plus aisés le départ du foyer parental et le premier équipement en mobilier, voiture, électroménager, etc., ce qui aurait de surcroît des conséquences bénéfiques quant à la relance de la consommation. Ne pourrait-on envisager une fiscalité à géométrie variable, dont la définition tiendrait compte des contraintes spécifiques occasionnées par l'accès à l'univers professionnel ? Notamment, ne serait-il pas utile d'assimiler les frais liés à la formation et à la recherche d'un premier emploi à un investissement susceptible d'induire une fiscalité favorable ? Par exemple, les mensualités de remboursement des emprunts-étudiants pourraient être déduites des impôts versés ultérieurement par le salarié. Compte tenu de ces éléments, il lui demande s'il ne serait pas nécessaire de donner une suite favorable à ces propositions.

Texte de la réponse

Le mécanisme de recouvrement de l'impôt sur le revenu facilite en lui-même l'entrée dans la vie active puisque, dans l'hypothèse où le contribuable est imposable, l'impôt n'est acquitté qu'à la fin de l'année suivante. En outre, certaines rémunérations de formation bénéficient d'un régime fiscal favorable : tel est le cas des salaires versés aux apprentis. En revanche, il n'est pas envisageable de permettre la déduction des frais de formation des étudiants ou des intérêts d'emprunt qu'ils peuvent contracter pendant leurs études. De telles mesures, totalement dérogoratoires aux règles de l'impôt sur le revenu, seraient budgétairement coûteuses, socialement inéquitables et juridiquement discutables au regard du principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. Le Gouvernement est sensible à l'évolution de la condition des jeunes en formation et souhaite réfléchir de façon globale à cette question dans le cadre de l'élaboration d'un statut de l'étudiant, Cela étant, un réaménagement des règles régissant l'impôt sur le revenu ne constitue pas une réponse appropriée aux difficultés évoquées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6317

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4017

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 879